



Est ce que je pourrais obtenir un titre de séjour

Par **passolo**, le **21/03/2011** à **16:01**

Bonjour, rnje vous explique la situation : je suis père d un enfant qui va naître dans moins de 3 mois , ma copine est française et moi je suis marocain et je n est pas de papier est ce que je pourrais obtenir un titre de séjour , si oui quel sont les démarches à suivre suis je obligé si je me marie ou si je me marie doit je retourner dans mon pays ?? rnmerci d avance.

Par **chris_ldv**, le **21/03/2011** à **17:31**

Bonjour, rnVous pouvez obtenir un titre de séjour en qualité de père d'un enfant français sous réserve: rn1) de reconnaître la paternité de l'enfant en mairie rn2) de vivre en permanence avec la mère et l'enfant rn3) de contribuer effectivement à l'éducation de l'enfant, notamment financièrement rn4) que la mère de l'enfant ne demande pas l'allocation de parent isolé à la Caisse d'Allocation Familiale rnSi vous ne vivez plus avec la mère et l'enfant lorsque votre titre de séjour en qualité de père d'un enfant français sera arrivé à expiration alors le titre de séjour ne sera pas renouvelé. rnCordialement,

Par **passolo**, le **22/03/2011** à **11:19**

merci de votre réponse , je porte à votre connaissance que j ai rentré en France sans visa et je veux savoir est ce que c est la même chose pour quelqu'un qui a rentré avec visa au niveau des procédures .